



LA CHAUX-DE-FONDS

L'association Raphaël sur le Marché

Les membres de l'association «Raphaël - Unis contre le cancer» seront sur la place du Marché ce matin et samedi prochain pour expliquer leur démarche. L'association soutient le jeune Chaux-de-Fonnier Raphaël Chopard-Lallier, dans son combat contre le cancer. /syb

LA CHAUX-DE-FONDS

Des chocolats coquins pour la Saint-Valentin

Pour la Saint-Valentin, une créatrice et gastronome de la région a imaginé des chocolats coquins, du meilleur cru mais dissimulés sous emballage. Ils sont très goûteux et se dégustent de préférence à deux.

CLAIRE-LISE DROZ

«Si, si, ils partent bien, les gens trouvent ça drôle!» Mais elle s'est quand même fait insulter une fois... Madame V (qui tient à rester discrète, mais à laquelle on doit la fameuse Crème renversante) surfait sur internet pour trouver des lapins de Pâques. Et voilà qu'elle tombe, tout à fait par hasard, sur des petits moules belges, un peu comme des moules à biscuits de Noël, mais représentant en l'occurrence plusieurs postures – parfois acrobatiques – du Kamasutra. Pour ceux qui ignorent ce que ce terme signifie, précisons qu'il s'agit d'une culture indienne immémoriale de l'art amoureux dans tous ses raffinements érotiques. Madame V a acquis une série de ces moules, pour faire des chocolats coquins à l'occasion de la Saint-Valentin. Elle les vend depuis la semaine dernière – on les trouvera encore par la suite – dans plusieurs points de vente de la région, à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel et même... aux Ponts-de-Martel. Pas en grande surface, cependant.

Ces chocolats coquins sont



KAMASUTRA? Ces chocolats représentent quelques-unes des 64 positions du Kamasutra, traité classique de conseils de séduction pour une vie harmonieuse dans le couple.

(GUILLAUME PERRET)

du meilleur cru, en chocolat noir ou en chocolat au lait. Pas de piment ni de gingembre dans leur composition, «le motif parle de lui-même, il n'a pas besoin d'être réchauffé!» Oui, «je prends un bon chocolat, mais je ne fais que du moulage. Il n'y a rien de bien créatif là-dessous», explique-t-elle modestement. N'empêche que c'est du travail: cela requiert trois opérations successives de coulage-moulage, tant ces délicates petites figurines recèlent de détails subtils! Ces ravissants chocolats, on les trouve

«Le motif parle de lui-même, il n'a pas besoin d'être réchauffé!»

Madame V

en petits modèles (chaque fois avec un couple, six positions à choix) et en grand modèle, «où ils sont toujours à quatre». Mais ils sont pour ainsi dire hors de portée des enfants: ils se cachent dans de jolis petits emballages cartonnés munis d'un trou de serrure, en clin d'œil. Les commerçants qui les vendent disposent certes d'une liste de photos, mais derrière le comptoir.

A déguster à deux, de préférence... /CLD

www.cremerenversante.ch

CRÉATION

Tissot lance un concours de design

Un nouveau concours international de design invite les esprits créatifs du monde entier à exposer leurs idées pour les présentoirs de montres du futur. But: créer un concept novateur afin de présenter les garde-temps Tissot, le challenge étant de mettre en avant le produit dans un environnement hautement compétitif. Ciblant les futurs talents qui étudient actuellement ou qui travaillent dans le design, l'architecture ou une discipline créative dans la même veine, le concours cherche à générer des contributions inspirées de la part de personnes extérieures à l'industrie horlogère. Le design du gagnant, ou du groupe gagnant, sera exposé dans 16 000 vitrines de magasins à travers le monde. De plus, une sélection de montres sera offerte aux lauréats des trois premières places ainsi qu'un prix en liquide, et un voyage en Suisse pour le lauréat. Le concours commence le 15 février. Inscriptions jusqu'au 31 mai. /comm-réd



TRADITION PERPÉTUÉE Depuis les débuts de la marque en 1853, son succès a été déterminé par l'innovation. Ici, la Foire de Bâle.

(ARCHIVES DAVID MARCHON)

Information et inscriptions au Tissot International Display Design Contest (TDDC): www.tissot.ch/tddc

LE LOCLE

Coupe de bois à la Joux-Pélichet

Le service forestier des villes du Haut a entrepris pour un mois une coupe de bois au centre de la forêt de la Joux-Pélichet, propriété de la commune du Locle. Cette exploitation s'inscrit dans l'entretien régulier des forêts. Malgré des conditions de travail difficiles (la météo étant plutôt rude...) l'équipe forestière va exploiter quelque 480 m³ de bois sciage résineux, 70 stères de bois d'industrie et 65 stères de bois de feuillus. Cette exploitation est réalisée de manière durable, touchant uniquement l'accroissement des arbres, entre les deux périodes de coupe qui ont lieu tous les dix ans.

Ce massif forestier, âgé d'un peu plus d'un siècle, est très apprécié des promeneurs. Le service forestier les invite à respecter strictement la signalisation et les directives du personnel, afin d'assurer le bon déroulement du chantier. Hubert Jenni, chef du service forestier des villes du Haut, rappelle que cette coupe de bois «est



DU BOULOT! Les hommes du service forestier ne se laissent pas abattre par cette rude météo. (SP)

réalisée en parfaite harmonie avec les vocations forestières qui sont sociales, paysagères, de production et de protection». /comm-réd

LA CHAUX-DE-FONDS

Elle s'envoie une lettre anonyme

«J'étais au bout du rouleau. Cette lettre, c'était ma façon de craquer.» Devant le Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds, Lucie* paraît encore secouée par l'histoire à la Dallas qu'elle a traversée jusqu'à perdre les pédales.

La lettre dont elle parle est une lettre anonyme qu'elle s'est envoyée à elle-même! Elle y a tapé: «Cette fois on te tient, bien fait pour ta gueule...» Dans son désarroi, elle voulait mettre la menace voilée sur le compte de son beau-père. Elle espérait confusément l'ouverture d'une enquête contre lui.

Rebelote quelque temps plus tard. En rentrant d'une soirée, Lucie découvre avec effroi sa maison en feu. Là, elle fait une vraie crise d'hystérie. Devant policiers et pompiers, elle hurle: «Ils ont eu ce qu'ils voulaient». Ils, c'était notamment et une nouvelle fois pour le beau-père. Qui a porté plainte.

Poursuivie pour diffamation et dénonciation calomnieuse, Lucie a reconnu qu'elle s'était complètement trompée pour l'incendie et qu'elle avait menti pour la lettre. Mais elle a aussi brossé pour sa défense un bien sombre tableau familial. «Mon beau-père a mis toute son énergie à nous mettre plus bas que terre, il nous a menacés X fois». Il aurait, par exemple, lâché: «Vous ne dormirez plus jamais tranquilles».

Le beau-père plaignant, pas plus que son avocat, n'étaient à l'audience pour donner leur point de vue. De son côté, la mandataire de Lucie a plaidé l'acquiescement dans le cas de l'incendie, parce que la belle-fille, dans un tel contexte familial, avait des raisons de penser qu'elle était de bonne foi. Pour la lettre, l'avocate a parlé d'un «mécanisme archaïque» peu clair imaginé pour mettre un terme aux attaques du beau-père. Dans ce cas, elle a demandé d'exempter sa cliente de toute peine.

Le juge Christian Hänni a suivi les conclusions de la plaidoirie. Il a pourtant jugé Lucie coupable de diffamation, en jetant le soupçon d'incendiaire sur le beau-père. Cependant, dans le contexte familial «extrêmement délétère», elle pouvait en effet se sentir de bonne foi.

Même scénario pour la fausse lettre anonyme. Lucie est coupable, elle a même fait preuve d'astuce en jouant l'hystérie. Mais, estime le juge, le beau-père a de son côté tellement alimenté le conflit que le geste de Lucie est explicable, pour ne pas dire excusable, d'autant que les conséquences sont légères: il n'y a pas eu d'enquête sur le beau-père. La prévenue est ainsi globalement condamnée, mais sans aucune sanction. /ron

* Prénom fictif

En bref

■ MUSÉE D'HISTOIRE

Les origines allemandes de La Chaux-de-Fonds

Invité par la Société des amis du Musée d'histoire, Dave Lüthi, professeur d'histoire de l'architecture et du patrimoine régional à l'Université de Lausanne, prononce, lundi prochain à 20h15, une conférence portant sur les rapports, pas toujours mis en évidence, entre l'urbanisme de La Chaux-de-Fonds et l'Allemagne. /réd